

La lecture en classe de maturité

Le présent témoignage se limitera à la pratique de la lecture dans les classes de maturité (baccalauréat) même si, quelle que soit la section du lycée, le souci de lire et comprendre commande tout acte ou pratique de lecture. Le titulaire de la classe, ici l'enseignant de français, organise son « programme » avec des objectifs à atteindre pour les trois ans au terme desquels, ses élèves se présenteront aux examens de maturité. Mais d'autres échéances guident ses choix et stratégies de lecture comme la rédaction du travail de maturité, les travaux interdisciplinaires et enfin la préparation à l'après bac.

La communication restant centrale dans l'activité de lecture, il est essentiel que l'élève sache CE qu'il communique. La passerelle, virtuelle au départ, entre la lecture et la communication, prend forme peu à peu. On sait ce que l'on veut dire, on sait à qui l'on veut le communiquer et on sait comment le dire. L'orientation de la démarche de la lecture sont dictées par le ou les degré(s) de difficultés enregistrées chez les lycéens. L'enseignant devra alors jongler entre ses prérogatives, les attentes des élèves et ce qu'impose le programme. En plus des contingences liées à la grille horaire souvent réduite.

Partons de l'évidence : un lycéen sait lire.

Fort de cette certitude, l'enseignant empoigne sa classe de « lecture » avec l'autorité de la littérature. En d'autres termes, la littérature s'impose dès lors comme l'unique entrée dans cette activité. Or, il apparaît très vite que même le lycéen souffre d'une forme d'illettrisme qu'il s'agira de nuancer en regard de la définition courante de ce terme. En effet, il ne saurait être question d'une lecture curative sans stratégies mettant en œuvre les capacités de l'élève, ses acquis et l'apport du texte lui-même. Comment alors appréhender des œuvres littéraires imposées par le programme sans y préparer l'élève pour lequel la littérature ne représente aucun enjeu ?

Comme le relève J. Ramseyer enseignant au Lycée Jean-Piaget, à Neuchâtel : « Le rapport de Baudelaire à sa mère et la force

évocatrice de l'Invitation au voyage les interpellent plus que les règles du sonnet et les correspondances verticales ou les synesthésies du poème *Correspondances* ! » Or ce constat est symptomatique d'une pratique largement ancrée : celle de la lecture plaisir.

Doit-elle alors s'imposer comme un dictat ?

Voici une autre remarque de P. Antonietti, enseignant au Lycée Jean-Piaget : « Lorsque la motivation dépasse le strict cadre scolaire, et que l'impulsion vient de l'extérieur, les étudiants sont davantage disposés à s'investir... ». Ces deux témoignages livrent des possibilités d'aborder la lecture selon l'attente et le public du moment. Bien évidemment, chaque enseignant, soucieux de remplir sa « mission » s'insère dans l'une et/ou l'autre approche et conception de la lecture.

Les méthodes plutôt qu'une méthode

Le lycée offre le champ d'exploitation pour des objectifs praxéologiques développant ainsi une recherche associée à la pratique individuelle et collective de la lecture. On procède alors à une étude analytique et discursive, l'essentiel étant de décloisonner l'activité de lecture.

Quelles stratégies dans la perspective de l'écrit ?

On choisira un axe de lecture selon le projet d'écriture. La lecture analytique, plus structurée sera mise en œuvre dans les textes argumentatifs, commentaire, explication. Quant à la lecture synthétique, elle constitue un excellent exercice pour le résumé, le compte rendu ou le procès-verbal. Dès lors, le texte devient l'occasion de mettre en œuvre l'aspect praxéologique de la lecture. On se l'approprié quand on saisit sa construction, son sens, ses enjeux... car il obéit à des instances logiques, structurées.

Le travail préalable

La lecture doit être accompagnée de recherche sur le paratexte : nom de l'auteur, nom de l'ouvrage, date de parution.

Viennent ensuite la situation du texte (biographie de l'auteur, période historique, mouvement littéraire) et le sens général du texte (compréhension du thème général). L'intérêt se déclinera à travers des textes favorisant des exercices résumants, par le recensement des arguments et le repérage des idées principales et enfin par l'identification du schéma du texte, sorte de squelette du texte permettant l'activité résumante.

L'élève sera initié à cette « charpente » dont le récit n'est que prétexte à exploration dans ce type de lecture. Il sera amené à identifier les instances logiques avec le repérage des prémisses, des connecteurs logiques... Il veillera aussi aux contradictions, oppositions, anachronismes... Ainsi, tout est en éveil dans ce type d'activité dont le point de départ est un « savoir-faire » et dont l'aboutissement est un « savoir-être » permettant de nuancer, d'argumenter, de comparer, bref, de se positionner par rapport aux autres et au monde.

Il y a lieu de distinguer les différents types de textes (narratifs, argumentatifs). Ce sont là des pratiques de lecture, sans doute abordées avant de rentrer au lycée, qui seront revisitées puis développées encore plus finement même si le lycéen n'en perçoit pas toujours l'utilité. Que n'a-t-on entendu « ce registre est obsolète, on ne l'utilise plus ». Pourtant, en parlant des genres d'écrits : le récit, la poésie, le théâtre et l'écrit argumentatif, il est nécessaire de préciser les sous-genres comme le conte, la fable, la nouvelle, la chanson, la farce, la tragédie, l'essai et le discours. Mais, et surtout, de clarifier à quel registre appartient l'énoncé littéraire et quelle est sa fonction. Et le registre épique, que le lycéen associait à une époque révolue, prendra toute sa force et sa place dans l'actualité. Le registre épique, associé le plus souvent à l'épopée et au roman, sera employé dans la presse sportive.

Quelles lectures ?

Même au lycée, la lecture correspond à une activité plurielle et les différentes approches en attestent : littéraire, morphosyntaxique, sémantique, socioculturelle, historique.

Le support est de plusieurs ordres : pictural, scriptural, sculptural, musical, dramatique... ce sont autant de lectures qui seront offertes à l'étudiant avec des clés. L'image, le théâtre ont une lecture spécifique avec un lexique idoine. Faut-il le préciser, le lecteur d'une pièce de théâtre aura une acuité plus en alerte à l'égard des jeux scéniques, impact des personnages et de leur action. En revanche, la lecture d'une toile



sollicitera d'abord l'émotion, le patrimoine « sensible » puis sensitif.

L'intérêt de cette lecture au lycée conforte l'élève dans l'association permanente qui s'opère entre les sens, entre les supports de lecture et l'imagination. Le poème *Le déserteur* de B. Vian sera associé à la toile de Picasso « *Guernica* ». On lui proposera aussi deux ou trois documents autour du même thème avec des lectures différentes (poèmes de Shakespeare ou de Rimbaud et la toile de J. E. Millais). Il saisira mieux alors la force de l'image avec ses codes de lecture que l'on retrouve dans une lecture cursive comme la dénotation et la connotation. Le projet de cette lecture comparative aboutira à un écrit sous forme de dissertation ou de commentaire comparé. Le lycéen initiera lui-même ce type d'écriture dans les écrits de ses études ultérieures.

Lire, dire, écrire

Cette démarche investit tout le parcours étudiant puisque la lecture est pluridisciplinaire. On lit un article de journal, un prospectus médical, une recette de cuisine, un énoncé de physique ou un sujet de dissertation de la même manière. Mais on ne les lit pas avec la même perception. De fait, d'autres sens et d'autres champs sémantiques sont interpellés en plus de ceux qui sont mobilisés pour le seul acte de décryptage.

La transdisciplinarité ou interdisciplinarité est pratiquée de manière automatique presque inconsciente et les énoncés suivants : « Calculez la masse d'énergie de ce liquide », « Il est des ombres qui nous dévoient... », « Grève chez les ouvriers métallurgistes », « Encore une défaite pour l'OM. »,

« Étudiez les effets de la Crise de 1929 sur la population rurale ». Voici pêle-mêle des occurrences qui, prises hors contexte disciplinaire ne veulent « rien dire » ou dire plusieurs choses à la fois. Pourtant, la lecture permet d'isoler les informations et placer ces propositions selon le critère disciplinaire. Ainsi, face à un énoncé mathématique ou à une question des sciences humaines, le lycéen saura lire, c'est-à-dire isoler l'essentiel et se construire un schéma d'analyse et un champ d'investigation pour la matière concernée. Le « quel que soit X, tout X... » revêtira un sens particulier car il voudra dire (peut-être pour la première fois pour l'élève) « n'importe quel X et à chaque fois qu'il y aura un X ». Cet exemple, simple, apporte à l'élève maintenant la cohésion entre l'écriture et la lecture, entre les disciplines. Il peut alors investir toutes les lectures sans les cloisonner à l'heure dédiée à cette activité soit le lundi heures 3 et 4, littérature par exemple. Tels sont la clé, l'enjeu et la finalité de la lecture au lycée.

Lire le dictionnaire ?

Par ailleurs, la dimension cognitive accompagne tout acte de lecture et au lycée comme dans les autres classes, l'usage des dictionnaires est incontournable. Or, il apparaît très vite que les élèves « lisent » les entrées de dictionnaire sans vraiment distinguer le type de définition auquel ils sont confrontés. Très souvent, des exercices de lecture de dictionnaire révèlent ces difficultés qui sont très vite dépassées quand on prend la peine de donner des canevas de lecture spécifique, à la lexicographie pour ce cas. On passe ainsi de la lecture de définition ou d'orthographe d'un terme à son exploitation dans un champ sémantique. L'ins-

trumentalisation du dictionnaire devient dès lors automatique voire ludique par la pléthore d'informations offerte et découverte à l'occasion de la recherche d'un seul terme. L'aspect plus formel de la lecture diction trouve son champ d'exploitation dans les textes poétiques ou les répliques dramatiques. Le lycéen aimera à lire un poème dont il connaît la fonction métrique puisqu'il fera la distinction entre le rythme et le ton d'un blason, d'une oraison, d'une élogie ou d'une ode. Il sera attentif aussi à la lecture d'une tirade du *Cid* en regard au sérieux de la tragédie et, sans difficulté, il passera à la lecture d'une réplique comique de Sganarelle avec le ton approprié.

La lecture d'un texte sous-tend son identification et son analyse. D'ailleurs, on traitera autrement le texte selon le type auquel il appartient (poétique, narratif...). L'élève identifie le texte en fonction des caractéristiques qui lui sont propres. Il l'abordera alors en isolant sa structure, son organisation, sa progression...

Les connaissances langagières de l'élève seront activées (morphosyntaxiques, lexicales, prosodiques, stylistiques) et mises au service de ses acquis et d'exploitation du socioculturel (historique, anthropologique, géographique).

En définitive, la lecture, au-delà de la discipline de diction ou d'interprétation dans une classe de « lecture » voire de littérature, couvre d'autres enjeux et requiert d'autres attentions et compétences.

Si l'illettrisme définit le lecteur qui ne saisit pas ce qu'il lit, le lycéen n'échappe pas toujours à cette définition. Cependant, il arrive à rentrer dans la dimension littéraire et historique de la lecture qui appartient à un genre. La saisie de tel ou tel type de texte, de tels genres littéraires lui attribue les moyens d'identifier puis d'exploiter des écritures spécifiques. Le passage de la lecture à l'écriture d'œuvres littéraires s'opère de façon systématique et ordonnée. Des entraînements à cette pratique, déjà amorcés au secondaire I, trouvent leur pleine expression au lycée. Idéalement, le lycéen devrait quitter le lycée en sachant lire (comprendre, analyser, expliquer, résumer, commenter) un texte quel qu'il soit et créer des textes du même type.

Alors lire prendra tout son sens dans une telle optique sortant le lycéen de « l'illettrisme » dont souvent on l'accuse.

Souad Hachler-Derrous

Enseignante au lycée Jean-Piaget, Neuchâtel. Collaboratrice scientifique Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique (CIIP)